



Communiqué de Presse

Pour publication immédiate

Le 28 janvier 2009

La *Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard* et l'*Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord)* sont heureuses d'annoncer la signature des ententes de bassin #16 et #18 reconnaissant les actions de la municipalité qui cadrent avec plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord (PDE).

L'entente #16 souligne la mise en place du ***Règlement sur l'utilisation des pesticides et des fertilisants*** qui vise à diminuer l'apport en éléments nutritifs dans les plans d'eau et ainsi préserver la qualité de l'eau. Ce règlement répond à trois des objectifs identifiés dans le PDE du bassin versant de la rivière du Nord. L'entente #18 concerne le ***Code d'éthique pour la navigation sur les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard***, qui cadre également avec plusieurs objectifs du PDE.

« Nous sommes heureux que la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard réalise des actions afin de préserver et d'améliorer l'eau sur son territoire et qu'elle mette ainsi en œuvre le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord. Cela démontre l'adhésion de la communauté ainsi que le réalisme de ce plan d'action. Nous félicitons la municipalité pour sa proaction au niveau de la protection de l'eau et l'harmonisation de ses usages.», commentait Monsieur André Goulet, président de l'Abrinord.

Rappelons que la signature d'une entente de bassin est un engagement à effectuer des actions jugées prioritaires dans le PDE et qui auront des répercussions positives sur la qualité de l'eau ainsi que sur les écosystèmes aquatiques et riverains. Le PDE du bassin versant de la rivière du Nord est issu de la concertation de tous les acteurs de l'eau. Il pose un diagnostic, identifie les enjeux prioritaires et propose des pistes de solutions et d'actions à entreprendre par tous et chacun.

Nous vous invitons à prendre connaissance des ententes qui sont disponibles sur le site Web de l'Abrinord au <http://www.abrinord.qc.ca/gestionbv.html#Entente>.

- 30 -

Source :

Sophie Tremblay-Carle
Responsable des communications
Abrinord
(450) 432-8490
communications@abinord.qc.ca

Pour information concernant les ententes de bassin :

Isabelle Marcoux
Chargée de projet PDE
Abrinord
(450) 432-8490
pde@abinord.qc.ca